

**BOURSE D’AIDE A LA CREATION ARTISTIQUE**

DOSSIER DE DEMANDE / Direction de la culture

***La Ville de Saint-Nazaire porte une attention particulière à la vie culturelle et artistique. Dans ce cadre elle soutient la place des artistes et de leurs projets sur le territoire. Le dispositif de* Bourse artistique d’aide à la création *vient compléter différentes aides apportées par la ville auprès des acteurs culturels et artistiques. Il permet tout particulièrement de soutenir la création, la recherche et la mise en œuvre de projets portés par les artistes dans un cadre individuel ou collectif.***

**LE DISPOSITIF**

Le dispositif de « Bourse d’Aide à la Création Artistique » est une déclinaison opérationnelle de l’axe « Accompagner la présence des créatifs dans la ville »**,** une des cinq orientations de la Délibération Cadre relative à la politique culturelle municipale. Ce dispositif vise à soutenir les artistes dans leur démarche de création dès la phase de recherche et d’expérimentation. Il s’agit de proposer un soutien à des formes artistiques au modèle économique fragile, lié au statut de l’artiste d’une part et au positionnement social et économique de l’activité artistique d’autre part.

**LA PROCEDURE**

**Les domaines artistiques ciblés :**

Le dispositif s’adresse en priorité aux arts visuels et contemporain : peinture, dessin, sculpture, installation, performance, photographie, vidéo, graphisme, design, ainsi que les démarches pluridisciplinaires.

**Les critères d’attributions :**

A titre d’information, ce dispositif vient en soutien à :

* Un.e artiste ou une équipe artistique implanté.e de manière permanente ou temporaire sur le territoire municipal ;
* une création originale, voire expérimentale ;
* un projet en lien avec le territoire dans :
  + sa mise en œuvre géographique
  + son lien avec des habitants
  + sa présentation publique partielle ou aboutie ;
* artiste en début de carrière
* situation administrative à jour (fiche INSEE et RIB libellés à la même adresse que celle du domicile**)**

**Le montant de l’aide :**

La bourse est une allocation financière, le montant est plafonné à 2 500 euros.

Le montant de la bourse représente à maxima 50% du budget global du projet présenté.

**Les effets de la crise sanitaire:**

L’enquête réalisée par le CIPAC (Fédération des professionnels de l'art contemporain) durant la période du confinement a fait ressortir la fragilité accrue des professionnels du secteur. Ainsi, aux conséquences très immédiates de cette crise succèderont certainement les effets de moyen et de long terme qui seront visibles dans les mois et les années à venir. Il est encore difficile d’évaluer les conséquences de cette période sur les projets et les économies du secteur. Les artistes sont invités à mentionner les conséquences qu’a eu la crise sur leur travail, les effets déjà mesurés et ceux supposés à survenir dans un moyen / long terme.

**Le dossier de candidature** :

Il est composé de 7 documents au format PDF :

1. ce formulaire de demande de bourse remplit en format word
2. une présentation de l'artiste
3. un curriculum vitae de l’artiste
4. une présentation de la démarche artistique et du projet pour lequel la bourse est sollicitée
5. un budget
6. un scan recto-verso d’une pièce d’identité
7. une attestation d’affiliation à un organisme sécurité sociale : AGESSA ou MDA

**Dépôt de candidature :**

Le dossier complet (formulaire et pièces administratives) devra être envoyé **en format compressé** à l’adresse suivante : [legargassonh@mairie-saintnazaire.fr](mailto:legargassonh@mairie-saintnazaire.fr)

**Date limite de candidature :**

Lundi 25 avril 2022

**Modalités de sélection :**

Les dossiers de demande sont étudiés par une commission d’attribution en fonction des critères précités.